

T R I E N N A L E
**DÉBORD
DE LOIRE**

L'ÉVÉNEMENT NAUTIQUE ET ARTISTIQUE
NANTES – SAINT NAZAIRE

23 > 26 MAI 2019
2^e EDITION

DOSSIER DE CANDIDATURE AUX VILLAGES À QUAI
A NANTES DU 25 AU 26 MAI 2019

RESTAURATION
ENTREPRISES – COMMERCANTS

.....
(Nom de la structure à inscrire ci-dessus)

Date limite du dépôt des candidatures
29 Mars 2019

Dossier complet à faire parvenir à :

Flavie POMMIER-GASNIER

Responsable des villages – Débord de Loire

Association culturelle de l'été

27, rue de Strasbourg - 44000 Nantes

T : 02 51 82 38 03 | mail. flavie.pommier-gasnier@ace-nantes.fr



ASSOCIATION
CULTURELLE
DE L'ÉTÉ

Festival Aux heures d'été
Les Rendez-vous de l'Erdre
Débord de Loire

27 rue de Strasbourg 44000 Nantes
T. 02 51 82 37 70 | F. 02 85 52 35 09
www.ace-nantes.fr

Association Loi 1901
SIRET 480 237 643 00022 | APE 9001 Z
Licence 2 : 10 82666 | Licence 3 : 10 82667

DÉBORD DE LOIRE EN QUELQUES MOTS

En 2016, la première édition de Débord de Loire avait lieu à l'occasion des 120 ans du Belem et suite au grand débat citoyen initié par Nantes Métropole sur l'avenir du fleuve. Ce nouvel événement nautique et culturel avait confirmé l'importance de réinvestir la Loire et ses rives, de permettre aux habitants de renouer avec leur fleuve, espace constitutif de l'identité du territoire.

Avec la 2^e édition en 2019, l'ambition est d'installer Débord de Loire comme le grand événement festif de l'estuaire, celui qui rassemble un très large public et qui contribue à valoriser son dynamisme culturel, nautique et économique. Par le biais d'une proposition originale forte, où l'artistique dialogue avec le nautisme, il s'agit de révéler un territoire aussi riche que singulier et de permettre à tous de porter un regard différent sur l'estuaire ligérien.

Au cœur de l'événement, un ballet nautique inédit raconte notre patrimoine et les innovations au fil du temps, avec une flotte aussi spectaculaire qu'inattendue et des bateaux de tous types : du grand voilier au bateau de course, du bateau de travail au voile-aviron. Deux invités d'honneur seront d'ailleurs présents pendant cette parade : Le Belem et L'Hermione. Le fleuve, quant à lui, donne la cadence ! Ainsi, la danse dans toutes ses formes prend le relais sur l'eau et sur les quais, prétexte à la fête !

Débord de Loire se conçoit en résonnance avec le territoire. Chaque contributeur (collectivité, entreprise, association) est invité à s'en emparer pour valoriser son activité, son patrimoine, ses projets. Les villages découvertes à quai - notamment - seront là pour rendre visible de manière cohérente l'ensemble de ces savoirs.

LES VILLAGES DE DÉBORD DE LOIRE

Deux espaces villages seront mis en place sur le site de Nantes :

- **le village restauration**, situé au niveau du Quai Marquis d'Aiguillon, proposant un large choix de mets locaux et régionaux avec une vue exceptionnelle sur la Loire et le spectacle étonnant de la parade nautique du samedi soir.
- **le village nautique**, situé sur l'Esplanade des Traceurs de coques (en face de la Maison des Hommes et des Techniques sur le parc des Chantiers) offrant des espaces d'informations sur les nombreux savoir-faire liés à la Loire, présentés par une grande diversité d'associations, clubs nautiques et entreprises ligériennes. L'esplanade sera également dynamisée par diverses espaces de restauration, en cohérence avec le patrimoine culinaire ligérien.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Nom juridique :

Nom commercial si différent :

Date de création :

Adresse :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

E-mail :

Nombre de salariés : Date de création :

Forme juridique :

Nom du représentant légal :

Personne en charge du dossier au sein de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Téléphone fixe* :Téléphone portable* :

Email :

Personne qui sera responsable du stand et présente tous les jours lors du festival :

Nom : Prénom :

Téléphone portable : Email :

* si différents

RESTAURATION ET BOISSONS PROPOSÉES

MENUS, PLATS ...	PRIX	BOISSONS*	PRIX
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€

* Aucune vente d'alcool de catégorie 4 (rhums, tafia, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits) n'est autorisée sur les villages, suivant la législation de débit temporaire de boisson (article L 3334-2 du Code de la Santé Publique).

L'utilisation de tireuse à bière est interdite sur le site, en raison de la forte concurrence avec les bars associatifs mis en place sur le site.

1. Avez vous déjà participé à des manifestations de type festival, lesquelles et quand ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Décrivez le stand que vous souhaitez proposer au public

(Pour information, les stands proposés font 3x3 mètres, la scénographie extérieure est imposée et l'animation musicale interdite.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Remarques et observations éventuelles concernant l'aspect pratique et technique de votre stand.

.....
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENT DE VOTRE STRUCTURE ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Association Culturelle de l'Eté a pour objet d'organiser, de gérer et d'accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes, de sa métropole, du département et de la région. Elle organise notamment chaque année les festivals les Rendez-vous de l'Erdre et Aux heures d'été ; en 2019, elle organisera la 2de édition de Débord de Loire à Nantes.

L'association, engagée sur les questions d'écoresponsabilité, a notamment pour objectif de limiter l'impact environnemental des événements qu'elle organise et mets en place des actions dans ce sens. Ceci se traduit de plusieurs manières dont ce document formel que nous vous demandons de lire et par le biais duquel de qualifier vos engagements à nos côtés sur nos objectifs.

Les villages et les services de restauration et de rafraîchissement pour les publics peuvent être source d'impacts environnementaux (notamment de production de déchets), toutefois ils peuvent aussi faire la promotion de bonnes pratiques et être valeur d'exemple.

En 2019, l'association travaillera le caractère écoresponsable des 'villages' de Débord de Loire par le biais de 3 actions :

-la réduction des déchets par l'usage exclusif de **gobelets réutilisables** pour la vente de boissons au public :

- une structure assurera pour l'organisation la fourniture et la gestion de gobelets réutilisables sur le festival, auprès des bars et structures de restauration qui vendraient des boissons (identification des besoins des stands, livraison et récupération des gobelets, gestion financière de non-restitution de stock complet par cette structure)

-la réduction des déchets par l'usage exclusif de **vaisselles compostables** pour la vente de restauration au public :

- usage obligatoire par les restaurateurs de contenants/vaisselles/couverts en matière compostable ; pour cela il vous est proposé :
 - soit de vous doter indépendamment de produits compostables et de nous transmettre un certificat de compostabilité de ceux-ci (labellisés OK COMPOST ou norme EN13432)
 - soit de solliciter la solution d'achat de vaisselles compostables à tarif préférentiel que nous vous proposerons

-la gestion du **tri et recyclage des déchets** produits :

- l'association AREMACS et Nantes-métropole assureront l'accompagnement notamment des villages et du public à la bonne gestion du tri et au recyclage des déchets produits (mise en place des moyens techniques et matériel de tri, stockage et collecte des déchets, intervention d'équipes pour l'accompagnement des publics et des stands, gestion des flux, nettoyage de voirie, sensibilisation des publics)
- une structure assurera également à l'issue du festival le compostage des vaisselles compostables et restes organiques alimentaires produits

Au-delà de ces actions d'évitement et de tri/valorisation des déchets, l'association vous sollicite également sur des aspects d'écoresponsabilité des propositions de restauration/alimentation que vous ferez au public, et vous invite à penser :

- **respect et maîtrise de l'hygiène et de la sécurité alimentaire**, conseils pour aller dans ce sens : <https://bit.ly/2UMtAK3>
- **lutte contre le gaspillage alimentaire**, conseils pour aller dans ce sens : http://www.ecoresp.net/ged/448/checklist_anti_gaspi_alim.pdf
- **alimentation locale ligérienne et de saison**, conseils pour aller dans ce sens : <https://www.reseau-eco-evenement.net/ressources/restauration/>
- **alimentation majoritairement issue de l'agriculture biologique**

Afin d'atteindre cet objectif d'écoresponsabilité de la proposition 'villages' de Débord de Loire 2019, **l'engagement des restaurateurs est donc tout à fait indispensable sur les 3 premières actions explicitées ; les propositions faites sur les 3 suivantes permettront de sélectionner en priorité les structures ayant pris en compte celles-ci dans leurs pratiques.**

Nous vous invitons donc à **valider vos engagements et décrire vos propositions d'alimentation écoresponsable dans le tableau d'actions ci-après :**

<u>Vos engagements aux actions écoresponsables du festival</u>	Oui	Détails de vos propositions	Remarques/souhaits d'information
Respect et maîtrise des exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire		/	
Usage exclusif de gobelets réutilisables pour la vente de boissons, fournis par l'organisateur		/	
Usage exclusif de contenants/vaisselle/couverts en matière compostable pour la vente de vos plats - soit fourniture d'un certificat de compostabilité de vos produits (1) <small>(labellisés OK COMPOST ou norme EN13432)</small> - soit sollicitation du dispositif d'achat de vaisselles compostables à tarif préférentiel mis en place par l'organisateur (2) citez ici votre choix :			
Maintien de la propreté de votre stand et tri de vos déchets en lien avec l'association AREMACS		/	
Actions dans vos pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire citez-les ici :			
Actions dans vos pratiques de proposition d'une alimentation locale ligérienne et de saison citez-les ici :			
Actions dans vos pratiques de proposition d'une alimentation issue de l'agriculture biologique citez-les ici :			

Nom de la structure :

Nom, prénom de la personne référent :

Date :

Signature :

FICHE TECHNIQUE

✓ Le Stand

L'Organisateur vous fournit un stand de 3 mètre par 3 mètre baché. Il est accompagné de mobilier (2 tables et 3 chaises) et d'un projecteur plafonnier simple. Le mobilier pour le public sera assuré par l'Organisateur, le mobilier qui vous est fourni sera pour votre installation dans le stand.

L'habillage extérieur du stand est interdit pour des raisons d'harmonie du village. L'intérieur du stand peut être personnalisé.

✓ Remarques

1. **L'utilisation de gaz est limitée, une seule bouteille doit être présente sur votre stand, le stockage est autorisé seulement dans un espace mis à disposition par l'Organisateur** (nous vous indiqueront les modalités et l'emplacement de cet espace ultérieurement).

Si vous souhaitez utiliser une bouteille de gaz, veuillez le préciser dans le point « 3. Remarques et observations éventuelles concernant l'aspect pratique et technique de votre stand »

2. Il est possible d'installer **un camion frigorifique**. En raison du nombre de places limitées nous ne pourrons répondre à toutes les demandes : nous le ferons en fonction de la date d'arrivée de votre dossier.

Par ailleurs, les stationnements au niveau des villages étant très limités, nous privilégierons votre demande si vous prenez la décision de partager un camion frigorifique avec une autre structure qui fera partie des villages. Vous pouvez cocher la case en dessous de la fiche technique pour le partage de camion frigorifique, et nous donnerons les contacts entre les exposants qui souhaitent se regrouper.

Nous ne fournissons pas les câbles d'alimentation des camions. Nous vous communiquerons la longueur et la section nécessaire à l'alimentation normalisée de votre camion.

La puissance maximale du camion frigorifique est de **2 kW**.

3. **Aucun stationnement de véhicule n'est autorisé sur le site**, sous peine de mise en fourrière sauf camion frigorifique et/ou Food truck.

Un véhicule par stand est autorisé sur le site seulement pendant la période de montage/démontage définie par des horaires fixes que nous vous indiquerons ultérieurement.

✓ Alimentation électrique

La **puissance totale maximale** autorisée de l'alimentation électrique fournie est de **2 kW** par stand.

Si vos besoins sont supérieurs nous tenterons d'y répondre dans la mesure des possibilités techniques et en fonction des contraintes de sécurité.

Le festival ne prête aucun matériel électrique (rallonges, multiprises...).
Pensez à vous en munir et veillez à leur homologation, et respecter nos consignes :

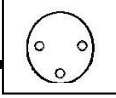
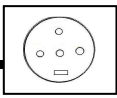
OK



INTERDIT



Il est INDISPENSABLE pour nous d'avoir une liste précise et détaillée des appareils électriques que vous souhaitez utiliser sur le stand.
Tout dossier où ne figureront pas ces informations ne sera pas pris en compte.

		A	B			A x B
Liste des appareils utilisés	Type	Nombre d'appareils	Puissance électrique consommée par appareil (en Watt) (*)	Monophasé (3 fils) 	Triphasé (5 fils) 	Puissance Totale (Watt)
Cuisson	Four micro-ondes					
	Four électrique					
	Crêpière électrique					
	Plaques chauffantes					
	Plaques à snacker					
	Plancha					
	Grill (préciser type)					
	Bain-marie					
	Autocuiseur (préciser type)					
	Friteuse					
Eclairage					
Réfrigération	Réfrigérateur					
	Congélateur					
	Vitrine réfrigérée					
	Chambre froide					
	Camion frigorifique (**)					
Boisson	Cafetière					
	Percolateur					
	Bouilloire					
Autres						
PUISSANCE TOTALE en Watt:						

(*) Chaque appareil électrique est équipé d'une plaque signalétique située à l'arrière ou sous l'appareil donnant tous les renseignements nécessaires.

(**) **Je suis intéressé par le partage d'un camion frigorifique :**
 Oui Non

RÉGLEMENT ET FORMALITÉS D'INSCRIPTION

FRAIS D'EMPLACEMENT ET DE PARTICIPATION

PARTICIPATION DE BASE			Total (en TTC)
X	Emplacement 3X3m + Fourniture tables et chaises (2 tables et 3 chaises) + Alimentation électrique <i>(cf fiche technique)</i>	600 € TTC (500€ HT)	600 €
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES			
	<i>Option</i>	<i>..... x Prix unitaire TTC</i>	<i>..... Total (TTC)</i>
	Emplacement sup. 3X3m (incluant mobilier et alimentation électrique) <i>Prix unitaire : 600 € TTC (500 € HT)</i> x 600 € TTC	+.....
TOTAL DES FRAIS DE PARTICIPATION			=.....

Pour que votre inscription soit valable, vous devez nous fournir impérativement d'ici au **29 Mars 2019**

A - La fiche d'inscription **dûment complétée** ainsi que le **récapitulatif ci-dessus de vos frais de participation.**

B - Le **règlement par un premier chèque de vos frais** correspondant à votre participation et aux prestations demandées conformément au récapitulatif à l'ordre de l' « **Association Culturelle de l'Eté** » (le chèque sera encaissé après le festival).

C - **Tout chèque devra être émis à partir du compte de l'entreprise et non sur un compte personnel.**

D - **Un second chèque de garantie de 500 € (ordre identique) qui servira de caution en cas de dégradation du matériel et de pénalité si nécessaire pour non respect des règles de bon fonctionnement.**

E - Une **attestation d'assurance responsabilité civile** pour l'exercice de vos activités professionnelles (la souscription d'une assurance particulière est obligatoire) et tout particulièrement votre activité sur le village.

F - Une **photocopie de votre immatriculation** dans le Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce.

Si votre candidature n'est pas retenue, vos chèques de participation aux frais et de garantie vous seront retournés.



Votre demande ne pourra être retenue que sur réception de ce formulaire dûment complété et accompagné des règlements et documents détaillés ci-dessus. Aussi, la sélection se fera en fonction des contraintes techniques, de sécurité, de capacités d'accueil sur le site, de votre engagement sur le développement durable et sur la qualité des produits.

Pour tout renseignement concernant le village, contactez :

Flavie POMMIER-GASNIER

Responsable des villages – Débord de Loire

Association culturelle de l'été

27, rue de Strasbourg - 44000 Nantes

T : 02 51 82 38 03 | mail. flavie.pommier-gasnier@ace-nantes.fr

Les réponses aux candidatures seront envoyées par email à partir du 4 avril 2019.